

**Japonais s'aperçoivent de plus en plus** que malgré tout ce qu'ils ont appris des Européens dans le domaine des sciences, de l'industrie, de la politique, il existera toujours un abîme entre eux et les peuples de l'Europe, tant que leur vie intime, et avant tout la vie de famille, ne sera pas transformée et rendue semblable à celle des peuples européens ou, comme certains Japonais le disent quand ils veulent toucher le fond des choses, des peuples chrétiens. Or, pour en arriver à notre question, « la femme est l'âme de la famille; on s'est donc dit qu'il s'agissait de donner à la femme, qui jusqu'alors passait pour un être bien inférieur à l'homme, une situation plus élevée, et non-seulement cela, mais de la mettre en état, par une bonne éducation, d'occuper dignement cette situation nouvelle ».

Ici, comme en d'autres questions, le Japonais avait principalement en vue le côté pratique. « A qui bon, disait-on, envoyer à grands frais nos jeunes gens en Europe ou en Amérique? De retour dans leur famille, ils reprennent le Japonais et se dépeuplent peu à peu de tout ce qu'ils avaient acquis à l'étranger. Et surtout leurs enfants, par l'influence d'une mère japonaise, deviennent Japonais pur sang. La chose est tellement évidente qu'un Japonais, logicien à outrance, a émis l'avis que ce n'était pas les jeunes gens, mais les jeunes filles qu'il fallait envoyer à l'étranger. Le mot d'ordre est donc partout : amélioration de la situation de la femme ».

Sans doute, tous ceux qui ont séjourné dans ces régions sont d'accord pour déclarer qu'au Japon la femme occupe une place beaucoup plus élevée que dans le reste de l'Asie. Un Américain qui a été plusieurs années professeur à l'Université impériale japonaise de Tokio, M. Griffis, s'exprime à ce sujet, exactement comme le correspondant du journal allemand.

« En arrivant de l'Inde, de la Birmanie ou de la Chine, on est, dit-il, agréablement surpris de voir les Japonais accorder à leurs femmes une si large mesure de respect, d'attention, et aussi de liberté, surtout dans les classes moyennes et inférieures. Mais, ajoute le correspondant de l'Allgemeine Zeitung lequel n'est nullement en contradiction avec M. Griffis, quand on a l'occasion de faire connaissance de plus près avec l'état social du Japon et particulièrement avec la vie de famille, on est bien forcé de convenir que jusqu'à présent malgré les apparences favorables dont il vient d'être parlé, « l'état que les Japonais ont fait de la situation de la femme et la manière de voir de l'Occident qu'à celle de l'Europe ».

L'obéissance, une obéissance passive, servile, tout s'explique par là dans le caractère de la femme japonaise, tel que, dès la plus tendre enfance, on s'est appliqué à le façonner. Obéissance envers son père quand elle est enfant; obéissance envers son mari ensuite; puis quand elle est veuve, obéissance envers son fils aîné, tel est le résumé des devoirs essentiels de la femme au Japon. « Le lecteur Américain, dit M. Griffis, s'étonnera de voir formuler cette idée, que l'obéissance filiale peut être une cause de dégradation pour la femme. Chez nous, dans ces pays d'enfants irrévérencieux on peut douter de la vérité de cette assertion, et pourtant, au Japon, elle est exacte. Le devoir envers les parents rejette dans l'ombre tous les autres devoirs. » Aussi, non-seulement la jeune fille japonaise trouve-t-elle tout naturel qu'on la marie sans la consulter le moins du monde; mais, si son père, pour se procurer de l'argent, l'engage dans une maison de débauche et la voue à une vie d'abjection, de misère dorée, elle obéira sans murmure et croira ainsi, selon l'expression de M. Griffis, « remplir toute justice », puisque toute justice se résume pour elle dans la piété filiale. Une foule de romans ou de drames japonais mettent en scène une jeune fille douée de toutes les qualités, qui déteste la vie qu'elle est forcée de mener, mais qui se croit tenue de ne rien faire pour s'y soustraire, parce que l'argent dont elle a été achetée a servi à payer les dettes paternelles.

Dans le mariage, la femme japonaise n'est guère au fond, que la première servante de son mari, et celui-ci, qui d'après la loi, n'a le droit d'avoir qu'une seule épouse portant ce titre, est parfaitement libre d'entretenir, à côté d'elle, deux ou trois autres femmes, s'il lui plaît et si ses moyens le lui permettent. Dans les hautes classes c'est un usage général, dit le correspondant de l'Allgemeine Zeitung, bien qu'on cherche à le révoquer en doute et que les Japonais n'aiment pas qu'on en parle ». En fait, la polygamie existe donc au Japon, et, de plus, le divorce est là pour donner au mari toute facilité de se débarrasser de l'épouse légitime qui a cessé de plaire; parmi les motifs qu'il peut invoquer pour faire rompre le mariage, figure, par exemple, celui-ci, que sa femme parle trop!

Il y a donc beaucoup à faire pour don-

ner à la femme japonaise, dans la famille, à situation qui lui appartient. Les Japonais, dit le correspondant allemand, le reconnaissent aujourd'hui, et pour atteindre ce but, ils ont pris différents moyens. D'abord des moyens radicaux : tout ce qui, dans la manière de se vêtir, de se parer, distingue les Japonaises des européennes, doit être écarté. Plus de coiffure à la japonaise, plus de chaussure traditionnelle; à la place du costume traditionnel, nullement disgracieux et très hygiénique, les modes européennes avec leurs variations continuelles et leurs singularités capricieuses. Les nécessités de la « civilisation » l'exigent. La cour du Mikado a donné le branle. D'abord, un décret fit savoir à toutes les dames qui étaient reçues au palais qu'elles devaient porter le costume européen; l'impératrice elle-même, dans une sorte de message aux femmes du Japon, leur recommanda l'adoption de ce costume. Bientôt après, un décret ordonnait, d'une manière officielle, aux femmes de certaines catégories de fonctionnaires de renoncer au costume national. Tous ces changements, si radicaux qu'ils fussent, n'atteignaient évidemment pas le fond. Remplacer l'obi, la riche ceinture japonaise, par la « tournure parisienne, ce n'est pas une solution de la « question des femmes ». On le comprit, et, pour arriver à cette transformation de la jeune fille japonaise qu'on avait eu, on transforma le système scolaire, on le créa même parfois de toutes pièces. Ecoles de petits enfants, écoles primaires, écoles supérieures, tout fut mis en œuvre, et cette machine administrative travailla, à l'heure qu'il est, à fournir au Japon de l'avenir la femme « européenne » ou, du moins, européanisée.

Quel sera le succès de cette entreprise? M. Griffis, qui, nous l'avons dit, connaît fort bien le Japon, s'exprime ainsi à ce sujet : « Ma conviction profonde, c'est que rien ne peut régénérer le cœur des individus, ni purifier la société, au Japon, si ce n'est la religion de Jésus-Christ. C'est seulement la moralité intime, et par-dessus tout, la chasteté, enseignées par lui, qui pourront donner au Japonais une vie de famille comme la nôtre. Quels que soient nos fautes et nos péchés, quels que soient les impôts et les défauts de notre société, je suis fermement convaincu que notre vie de famille et notre vie sociale sont incomparablement plus hautes et plus pures que ce qui existe au Japon. La religion de Celui qui a fondé le foyer domestique, qui a aimé les enfants et relevé la femme, est assez puissante pour sauver au Japon la mère, pour relever et purifier la famille ».

Rien de plus net. Mais l'on peut dire que M. Griffis est étranger, est chrétien. Le correspondant de l'Allgemeine Zeitung, va nous donner l'avis d'un indigène, le professeur Toyama. Dans une brochure intitulée *La réforme sociale et le Christianisme*, cet écrivain, fort connu, paraît-il, au Japon, expose qu'une solution favorable de la question des femmes n'est possible que si l'on se place au point de vue chrétien. De même qu'il reconnaît d'une manière générale que la religion chrétienne est la racine, le fondement de la civilisation européenne, il trouve aussi que la femme doit sa haute situation chez les peuples européens à l'esprit du christianisme, et non aux qualités particulières de la race aryenne, comme on l'a prétendu autrefois. La civilisation européenne, séparée de la religion chrétienne, sont, à son avis, de parfaits ignorants ou des lâches, il arrive à cette conclusion : pour relever et améliorer la situation sociale des femmes japonaises, il est nécessaire, avant tout, de réparer le mal résultant de la religion qu'elles ont suivie jusqu'ici, et d'adopter les maximes plus profondes et plus pures de la foi chrétienne.

Si, dit le correspondant allemand, la démonstration n'est pas probante sur nombre de points particuliers, et si elle montre que l'auteur, lui-même aurait besoin de pénétrer plus avant dans l'intelligence du christianisme, il ne faudrait pas pour cela amoindrir l'importance de cette brochure. Le professeur Toyama, en plaidant énergiquement en faveur de l'introduction du christianisme, n'a fait qu'exprimer ce que pense, ce que veut un grand parti au Japon ».

Déjà, il y a trois ans, un journal japonais, le *Jiji-Chimpo*, qui jusqu'alors avait été très opposé à l'introduction du christianisme, sous prétexte qu'il serait une cause de troubles dans le pays, publiait successivement plusieurs longs articles sur la nécessité pour le Japon, d'adopter la religion chrétienne et sur la ruine plus ou moins prochaine, mais certaine, du bouddhisme. La revue les *Missions catholiques* a donné une analyse étendue de ces curieux articles (1). Le publiciste japonais, nommé Fukusawa, constate, comme un fait indéniable, que la supériorité des pays civilisés de l'Europe et de l'Amérique ne tient pas seulement à leurs institutions politiques, mais à leur religion, à leurs mœurs et à leurs usages.

(1) Numéros des 14 novembre 1894 et 9 janvier 1895.

« C'est pourquoi, dit-il en substance, l'adoption de la religion, des coutumes et des usages de l'Occident, est le seul moyen d'arriver à un degré d'assimilation suffisant pour écarter les barrières qui font obstacle à nos relations et nous concilier les sympathies. Il existe une loi internationale entre les puissances européennes, loi basée sur le christianisme, et dont toute l'efficacité est fondée sur ce fait que toutes les nations intéressées sont chrétiennes. Toute nation non chrétienne en est exclue. C'est pourquoi, si nous voulons maintenir nos relations avec l'Occident sur le pied de ce droit international, il est de toute nécessité pour nous d'effacer ce stigmate d'anti-christianisme et de nous faire admettre ainsi dans la grande famille des peuples civilisés. L'adoption de la religion chrétienne mettra les sentiments des Japonais en harmonie avec ceux des peuples de l'Occident. Nous désirons donc vivement, dans l'intérêt de notre gouvernement, lui voir prendre des mesures pour l'introduction du christianisme comme religion du Japon ».

Evidemment, ce n'est pas la conviction religieuse qui dicte ces considérations à l'écrivain japonais. Ses motifs, comme le fait remarquer un journal anglais, le *London and China Telegraph*, sont purement politiques et philosophiques; ce sont ses études politiques et philosophiques seules qui lui ont démontré qu'une transformation sociale, comme celle que le Japon veut accomplir ne peut pas laisser de côté la question religieuse facteur d'importance si grande dans les affaires humaines elles-mêmes. Mais, quelles que soient les raisons auxquelles il faut attribuer ce changement profond d'idées chez un grand nombre de Japonais distingués, la conséquence en sera de plus en plus la consolidation, l'extension de la liberté de l'apostolat catholique. Il se créera de plus en plus un état moral qui permettra à la semence évangélique de fructifier, au levain de évangéliser la masse. Dans cette œuvre éminentement civilisatrice les femmes, elles aussi, doivent jouer leur rôle.

La revue les *Missions catholiques* montrait un jour, dans une lettre d'un missionnaire, l'impression profonde produite sur la population du grand port japonais de Kobé-Iiogo et des environs, par la pureté, la charité, l'abnégation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus. La vérité n'est pas seulement lumière, elle est aussi chaleur vivifiante; l'âme humaine le sent instinctivement. Aussi telle pauvre religieuse fera-t-elle souvent plus par le rayonnement de son amour de Dieu et du prochain que les raisonnements les plus décisifs, que les plus savants discours.

EMMANUEL COSQUIN.

### Le chapelet de la sentinelle

Par une belle journée d'août de l'an passé, le curé de notre village prononçait un discours sur la prière. Vetus de leurs habits de fête, les paroissiens, gens de la plaine, laborieux pour la plupart, écoutaient le prêtre avec recueillement.

Je me souvins que le même sermon avait déjà frappé mon esprit. Pils devingt années me séparant de l'époque où, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, j'avais entendu le R. P. Lacordaire s'écrier : « La prière sort du cœur des pauvres comme du cœur des rois; elle se croit aussi forte en s'élançant du toit de chaume qu'en s'élevant des lambris de cèdre, en parlant à Dieu d'un morceau de pain qu'en s'occupant d'un empire. — Le rationalisme sourit en voyant passer une file de gens qui redisent une même parole. Celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais ».

L'illustré dominicain avait pour auditeurs les hommes du grand monde, les savants, les orateurs, les écrivains, les belles intelligences et les esprits cultivés. Il pouvait donc s'élever sur les cimes les plus rapprochées du ciel. Le curé du village s'adressait à des cœurs tout aussi purs, à des âmes non moins précieuses; mais ces natures plus liées à la terre exigeaient des formes oratoires moins idéales.

Je remarquai même que le pasteur du hameau insistait sur des pensées négligées par le célèbre dominicain. Par exemple, le curé du village poursuivait cette idée : « Dieu protégé celui qui prie ».

Il disait : Priez aux champs et la moisson sera plus belle. — Priez au foyer, et le bonheur n'y entrera pas.

En sortant de l'église pour me rendre à ma demeure, je suivis le sentier qui contourne la forêt. Des groupes de villageois sillonnaient la plaine où se balançaient les riches épis de la moisson. Le chemin que je suivais était presque solitaire, car il ne conduisait qu'à deux ou trois maisons isolées.

Un homme marchait devant moi, et je le levais... J'en ai la certitude... Condamné encore, si tu le veux, ce que tu appelles ma manie d'induction et de déduction... Je sais que l'on a essayé de te le prendre, du moins d'en prendre un facsimile, et tiens !... Grand enfant, je t'ai trompé !... — Tu t'es trompé, dit Léo, ce n'est pas vrai, tu en es incapable. — Je t'ai trompé pour ton bien, entendons-nous. Tu te souviens de mon voyage à Paris, alors que je me trouvais avec toi à Landecourt. Je m'y suis rendu pour faire faire une fausse feuille d'or, de telle sorte que, lorsque l'on a voulu te la prendre, ou la copier encore, car j'ai deviné, toujours, que la première tentative n'avait point réussi, on n'a eu qu'un document sans valeur. — Tiens ! ça n'est pas mal joué !... et tu crois que c'est elle... que c'est la bar... — D'un geste de la main Flavien arrêta son ami. — Léo, lui dit-il d'un ton grave, je te répéterai ce que je t'ai déjà dit : tu me sais incapable de calomnier une femme... Eh bien ! je te jure que c'est elle... avec un autre, ou avec d'autres. Je ne sais ni le jour ou tu apprendras tout... tu seras épouvanté d'avoir tenu cette femme dans tes bras. — Mais parle !... parle immédiatement, répliqua Lafressange impatient. — Je ne le puis encore. — Comment tu es mystérieux avec moi !... — J'accueille un de vous... Plus tard, tu me remercieras... Mais revenons à nos moutons... Je vois l'affaire, tout comme si j'y étais... Guy de Briac après bien des courses, a vu la chance tourner, il a été pris par les Anglais... on l'enferme à Corn-Castle... il trouve tout comme toi le secret de la pierre... seulement,

ne tardai pas à l'atteindre. Le récit qui va suivre m'oblige à vous présenter cet homme.

Après avoir été sergent au 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Jacques Orval est revenu à la ferme paternelle, située dans le canton de Chartres. Il aperçoit de son jardin la magnifique cathédrale et la villegiature l'entoure. Jacques Orval n'a pas manqué de comparer les maisons de Chartres, groupées autour de l'église, à des poussins abrités sous l'aile maternelle. Les fermiers ont donc leurs heures de poésie ?

Aussi vaillant à la culture qu'à la guerre, Jacques est l'un de ces robustes enfants de la Beauce, graves et infatigables. — Allons, sergent, lui dis-je, lorsque je suis près de lui — sergent est son nom de guerre — vous avez entendu le prône, et vous priez à l'avenir. — Je prie depuis longtemps, répondit Orval, et mieux que personne je sais que la prière protège. C'est une histoire que je vous raconterai quelque jour...

J'insistai pour avoir le récit, et le sergent, après avoir allumé son tabac, prit la parole.

J'étais à Rome avec mon régiment lorsque la guerre de 1870 fut déclarée. Représenté en France, nous servîmes de noyau au 13<sup>e</sup> corps d'armée, que formait le général Vinoy. Le jour de la bataille de Sedan nous étions à Mézières, et le bruit du canon arrivait jusqu'à nous. Après l'admirable retraite du brave général, Vinoy, notre brigade, formée des 35<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> de vint le noyau de l'armée pour la défense de Paris.

Après de nombreux combats, mon bataillon avait été envoyé à Vitry. Nous construîmes une redoute et quelques ouvrages défensifs, mais la surveillance de l'ennemi inquiétait nos travailleurs. L'ennemi choisissait les plus habiles tireurs prussiens ou bavarois ; ils se glissaient dans les moindres plis de terrain, homme par homme, et s'abritaient derrière les haies ou se plaçaient dans des trous pratiqués sous le sol, ils observaient nos travaux et nos mouvements, tirant à coup sûr et disparaissant ensuite.

Notre commandant voulut opposer à cette tactique ténébreuse ce qu'il nomma une contre-mine. Il fit appel aux hommes de bonne volonté, tireurs expérimentés et faisant bon marché de leur vie. Je fus accepté et pris rang parmi ces enfants perdus.

Nous devons nous glisser en rampant jusqu'à une distance prescrite, observer l'ennemi sans être vus, et ne faire feu que pour tuer et non pour brûler de la poudre. La dernière recommandation du commandant fut d'en descendre le plus possible, afin de les dégouter du jeu. « Soyez tout yeux et tout oreilles, nous dit le commandant, et n'oubliez pas que vous êtes entourés de gaillards qui ne vous ménageront pas ».

Un peu avant le jour, je m'enfonçai dans le lit d'un ruisseau à peu près desséché, et j'en suivis les sinuosités, me traînant sur les genoux et sur les mains, le fusil en bandoulière. Un morceau de biscuit dans ma poche. Une ceinture maintenait autour de mon corps le revolver et la lognolette de mon lieutenant. Une gourde pleine de café complétait mes provisions de guerre. Il était défendu de fumer, de se tenir debout et de faire le moindre bruit.

Arrivé devant un gros arbre dont le tronc était entouré de broussailles, je m'arrêtai. Rasant la surface de la terre d'un rapide regard, je m'orientai : Choisy-le-Roi était devant moi, la Seine coulait à ma gauche, le fort d'Ivry s'élevait en arrière.

Je choisis ce point pour mon observatoire. Je creusai la terre avec ma baïonnette, puis au sommet du talus je formai une sorte de rempart que je couronnai d'herbes sèches, je pratiquai des ouvertures de ce rempart afin de voir sans être vu. Tout cela était aussi petit que possible.

Après un quart d'heure d'immobilité, je tentai une reconnaissance plus approfondie. A une cinquantaine de mètres devant moi, je vis un chemin creux qui traversait un champ profondément labouré. Ce chemin était bordé d'une haie en partie détruite ; en quelques endroits, au contraire, la haie supportait des arbres abattus dont les branches formaient un fouillis impénétrable à la vue.

Des mottes de terre énormes, des amas de foin, de profonds sillons donnaient à ce champ un aspect sinistre. C'était l'image de la destruction. Il y avait même les ruines de deux chaumières dévorées par les flammes. Malheureusement, le sentier n'était point parallèle au ruisseau dans lequel je me trouvais. Il n'était donc pas impossi-

ble que je fusse à découvert sur l'un de mes flancs. Les courbes de ce ruisseau limitaient ma vue.

Je ne tardai pas à oublier que je servais peut-être de cible à quelques Prussiens, et me laissai distraire par les plus poétiques choses. Ces petites choses me firent oublier la mort toujours présente. Je m'intriguai à une fourmi qui traînait un fardeau plus volumineux qu'elle-même, j'admirais un scarabée qui déployait ses ailes vertes sur l'écorce de l'arbre, et je redressais le plus délicatement possible la tige d'une petite fleur bleue que le ruisseau menaçait d'engloutir.

Le canon grondait au fort d'Ivry et au fort de Charontay. La fusillade se faisait entendre du côté de la Gare-aux-Bœufs et du Moulin-Saquet, les obus sifflaient au-dessus de ma tête, éclatant de tous côtés. Mais les tempêtes de feu et de feu ne pouvaient me distraire de la fourmi, du scarabée et de la petite fleur.

Je n'oubliais cependant pas mon observatoire et je veillais. Une heure se passa puis une autre, et je commençais à désespérer de ma mission, lorsque je crus voir dans le chemin creux, derrière, une main qui paraissait et disparaissait.

Bientôt, je ne pus en douter, l'ennemi était là, près de moi. J'eus recours à la lognolette, et je vis, non sans émotion, la tête et les mains de l'homme tellement près que je fis instinctivement ce que nous nommons une retraite de corps. L'homme ne me voyait pas, car il fouillait nonchalamment la terre avec un morcelet de bois. Assis par terre, la tête appuyée sur le bras gauche, les jambes étendues, il semblait oublier son rôle de guetteur. Le corps et la tête disparaissaient pendant quelques secondes, puis reparaissaient. Jeune encore, le visage imberbe, les cheveux très blonds et coupés courts, le Bavarois possédait une honnête physionomie. Sous son uniforme on découvrait sans peine le jeune paysan qui, sans doute, rêvait à sa chaumière. Je regrettais vraiment de me voir dans l'obligation de le tuer comme un lièvre au gîte.

Je m'y préparai cependant. Lorsque j'eus le fusil dans les mains, le genou droit en terre, la crosse pres de l'épaule, j'attendis que mon jeune homme fût à découvert. Je voulais le frapper en pleine poitrine pour lui éviter la souffrance.

J'attendais dans une immobilité complète, l'œil fixe, oubliant même la fourmi, le scarabée et la fleur bleue.

Le Bavarois avança la tête, promena un long regard autour de lui, sans l'arrêter sur le point qu'j'occupais. N'ayant rien découvert, il aspira sur ses genoux un petit sac de cuir et l'ouvrit. De la main droite, il en retira un objet que je ne pus distinguer. Je posai mon fusil pour avoir recours à la lognolette.

Le Bavarois tenait un chapelet dans ses doigts ; il se souleva pour se mettre à deux genoux, fit le signe de la croix et par ses mouvements se mit entièrement à découvert pour moi.

L'instinct de la guerre me fit reprendre mon fusil et je visai l'homme. Je le vis au bout de mon canon, immobile, la tête un peu inclinée et les yeux levés vers le ciel. De ses lèvres sortait la prière, tandis que les grains de chapelet glissaient sous ses doigts.

Que se passe-t-il en ce moment ? Je ne sais. Tout mon sang de chrétien bouillonnait dans mes veines, je crus voir des rayons lumineux descendre du ciel sur le front de cet homme ; il me sembla même qu'il s'élevait dans les airs enveloppé de nuages d'or. Une sainte vision envahit tout mon être, et le fusil s'échappa de mes mains.

Le fermier suspendit son récit, et je lui dis : Le fusil s'échappa de vos mains, cela me rappelle la parole d'un religieux : « Quel est celui de nous qui n'ait point rencontré dans sa vie une autre main que la sienne, une main imprévue, habile, profonde, inexplicable par un autre nom que le nom de Providence ? »

Après un moment de silence, Jacques Orval termina son récit.

— Il est sans doute rentré dans son pays sans se douter que la prière lui avait sauvé la vie. Au moment où je me retirais, après le départ du Bavarois, deux balles sifflèrent à mes oreilles. Je me retournai vivement et ne vis pas d'où elles venaient. La prière de l'homme me protégeait sans doute.

Cependant, en veillant, la nuit suivante près du feu du bivouac, je me demandai si j'avais bien le droit d'épargner ainsi un ennemi de mon pays ?

Pour calmer ma conscience, je me rendis le 20 novembre au combat de l'Hay, et le 30 au combat de Choisy-le-Roi. Je

me fis large part et payai ma dette à la patrie. Le soir, on me rapporta sanglant à l'ambulance ; je reçus la médaille militaire.

Décidément, j'ai peu de goût pour cette guerre de tapinière, j'aime mieux la bataille à visage découvert et le corps droit, c'est ainsi que combattait nos ancêtres à Fontenoy et nos pères à Austerlitz.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

L'octroi. — Il y a aujourd'hui un siècle — le 11 décembre 1877 — que le roi Louis XVI permit aux magistrats de Roubaix de lever pendant dix ans certains droits d'octroi pour en appliquer le produit à l'entretien des invalides et orphelins et à la réparation des édifices publics.

A propos de ce fait que nous trouvons dans les intéressantes Archives communales de M. Th. Lecrain, rappelons brièvement l'origine, de l'octroi.

L'octroi, qui a existé chez les Romains, fut établi pour la première fois en France en 1323 il était alors perçu, à profit exclusif du trésor royal.

La première ville qui fut autorisée à percevoir ce droit à son profit fut Compiegne, mais elle fut verser au Trésor royal les quarante sommes qu'elle touchait de ce chef.

Le décret du 217 mars 1791 supprima toutes les taxes indirectes.

Mais les octrois furent bientôt rétablis, et sous la République de 1848, l'Assemblée seule put autoriser l'établissement. Ce système est aujourd'hui encore en vigueur.

L'octroi est, en ce qui concerne Roubaix, une des ressources pour les finances de Roubaix et ses chiffres sont depuis des années de plus en plus élevés, grâce surtout au grand nombre de constructions qui agrandissent la ville dans toute sa circonscription.

Le téléphone de Lille à Paris. — Nous avons annoncé que depuis le 1<sup>er</sup> décembre, le service téléphonique entre Lille et Paris.

Les abonnés de Paris peuvent donc communiquer avec le réseau de Lille, moyennant un supplément de prix d'abonnement.

Il nous est permis d'espérer que la même mesure sera bientôt prise pour Roubaix, car l'établissement de cette correspondance serait d'une utilité indiscutable dans un centre industriel comme le nôtre où les rapports avec Paris sont des plus étendus.

Roubaix ne pourra se servir de la ligne de Lille, pour parler à Paris ; car il faut un fil spécial de grande communication.

Les « Prévoyants de l'Avenir ». — La recette de la 12<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir s'est élevée, pour le mois de décembre, à 477 francs. Il s'est fait dans le courant du mois 38 nouvelles affiliations, ce qui porte le nombre des adhérents de la section de Roubaix à 326.

Le chiffre total des sociétés des Prévoyants de l'Avenir (7 nouvelles sections ont été créées depuis le 1<sup>er</sup> novembre) s'élevait au 1<sup>er</sup> décembre 1887 à 43.939, avec un encaisse total de 1.199.477 fr. 46.

Les règles des droits d'inspection des fabricants d'eau minérale artificielle, eau de seltz et eaux gazeuses et des dépôts d'eau minérales naturelles ou artificielles, eau de seltz et eaux gazeuses, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Le montant des taxes est exigible en totalité, en un seul paiement, dans la quinzaine de la publication des rôles.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces taxes. Les percepteurs remettent un simple avis gratuit qui tient lieu de sommation sans frais.

Les contribuables qui se croiraient lésés par suite de ce qu'ils ont été payés, sont priés de se présenter au bureau de la perception pour en faire la déclaration ; passe ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

L'Éto le Roubaisienne. — Les membres exterrés de l'Éto le Roubaisienne se réuniront le samedi et dimanche de chaque semaine, pour les répétitions.

L'Union des Travailleurs. — Les membres de la Société chorale l'Union des Travailleurs, sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi 14 décembre, 9 heures très précises du soir. Présence indispensable.

Carte de visites pour Roubaix, voir Bristol, de l'imprimerie du Journal de Roubaix voir prix 45 page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nos remissions, aux porteurs de la Feuille de Roubaix, des bous de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

#### LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALPHONSE BENOIST. — A. VIEGRATUIT dans le Journal de Roubaix (grande édition) et dans le Petit Journal de Roubaix.

#### TOURCOING

Le nouveau conditionnement. — Dans la séance du Conseil municipal de vendredi soir, le Maire a promis de soumettre prochainement à l'Assemblée communale les plans et devis du nouveau conditionnement. Il y a longtemps que cette question est à l'étude ; tout le commerce apprend avec satisfaction qu'elle va entrer dans la voie d'une exécution impatiemment attendue.

Une descente de justice. — M. de Lissoart, juge d'instruction, a passé l'après-midi de samedi à Tourcoing, il a entendu les témoignages relatifs à l'affaire commise, il y a quelque temps, par un des habitants de ce lieu, et a vu les personnes qui les auront commandées.

Deux adjudications auront lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 29 courant. L'une a trait à en-

FEUILLETON DU 12 DÉCEMBRE. — 91

### LE SECRET DU SQUELETTE

PAR GEORGES PRADEL

#### TROISIÈME PARTIE

#### POMPONNE

#### II

#### Le portrait

— Sans compter, appuya Théodor, que ce serait un moyen de rentrer en grâce auprès du prince.

— Il est très en colère, le prince ?

— Furiex ! Et si vous voulez écouter un bon conseil, baronne, prenez garde à lui... Ça pourrait vous coûter horriblement cher... Vous lui avez tellement promis la Feuille d'Or...

— Oui, je sais... je sais... Mais j'ai eu tout contre moi, dans cette maudite affaire... Mais enfin, ce n'est pas fini...

Tandis que Théodor Mindeau et sa complice formaient ainsi des projets de vengeance Lafressange et son ami Mauroy avaient quitté la rue de Caumartin et remontaient la rue St-Lazare et la rue de Clichy. Les deux jeunes gens revenaient à pied.

Flavien ne disait mot, il réfléchissait.

— Tu sais, fit-il, ne me dis pas que tu as envie de dormir, car j'ai à te parler...

— Tant que tu voudras, répliqua Léo, tu pourras même sortir par la fenêtre pour ne point réveiller le concube.

Une fois dans un bon fauteuil, une cigarette allumée, il commença :

— Eh bien ? qu'est-ce que tu dis de cela ? Je dis, répliqua Lafressange, qu'il y a là tout au moins, un étrange coïncidence.

— Ah ! tu m'agaces à la fin, avec ta sacrée manie de nier la lumière... Tu ne vois là qu'une coïncidence... Mais tu es fou.

Lafressange secoua la tête.

— Non je ne veux pas m'en laisser aller à des rêves dorés, pour tomber ensuite du haut de la nue et me casser les reins sur les roches de la dure réalité.

Mâtin ! tu en pinces de la métaphore... Il ne s'agit pas de désillusion... Mais suis, si tu le veux bien, le même raisonnement que moi, et tu verras que nous arriverons presque à une certitude...

— Je le veux bien... mais je suis comme saint Thomas, tant que je ne verrai point...

— Mais tu vois l'incertitude... Tu vois... et Flavien déroulant le précieux papier qu'il tenait toujours en réserve dans la poche de son gilet, le mit sous les yeux de son ami.

— Là ! reprit-il, les dernières lettres de la dernière colonne forment-elles : Pomponne ? — J'en conviens.

— Donc, l'homme au squelette, c'est Guy de Briac, comte de Kermor, autrement dit Pomponne lui-même.

— Ça pourrait bien être. Comme il pourrait se faire aussi que la Feuille d'Or ait été volée à son propriétaire... Tu sais le proverbe : « Corsaire, Corsaire et demi ».

— Tout est possible, poursuivit Flavien en

s'animant... Eh bien moi ! je vous contamine tout l'affaire ! il me semble que je découvre de point en point le Secret du squelette.

— Très bien ! découvre !... découvre !... seulement moi, en fait de découverte, je ne suis point aussi infatigable que toi. Je crains surtout de me tromper, et je ne veux pas, je te le répète, de désillusions... Un trésor... vois-tu ce que ce mot contient d'illusions dorées et de folles chimères... D'abord, si tu veux avoir mon avis, ce trésor, si trésor il y a, n'appartient nullement à Léo Lafressange et à son ami Flavien Mauroy, mais bien, tout simplement à Mlle Berthe de Kermor.

Mauroy applaudit des deux mains.

— Bravo ! Bravo !... fit-il, je le retrouve bien là... la meilleure et la plus droite de toutes les natures... Mais quand ce trésor, devrait appartenir à Mlle de Kermor seule, en admettant qu'elle ne l'aima plus jamais de son côté, condamné, pour toujours, à être un étranger pour elle... serait-ce une raison que tu appelles à la conscience, pour laisser à la trésor en lui, et abandonner nos recherches... Allons donc !

— C'est vrai, répliqua Lafressange avec émotion, tu as mille fois raison, je pensais comme un égoïste... nous devons poursuivre notre enquête, continuer nos recherches...

— Et cela interrompit Mauroy, malgré tous les dangers que cette enquête peut nous faire courir.

— Qu'entends-tu par ces paroles ?

— J'entends que d'autres personnes n'ont pas la même insouciance au sujet de la Feuille d'Or, que l'on a fait déjà tout au monde pour

le lever... J'en ai la certitude... Condamné encore, si tu le veux, ce que tu appelles ma manie d'induction et de déduction... Je sais que l'on a essayé de te le prendre, du moins d'en prendre un facsimile, et tiens !... Grand enfant, je t'ai trompé !... — Tu t'es trompé, dit Léo, ce n'est pas vrai, tu en es incapable. — Je t'ai trompé pour ton bien, entendons-nous. Tu te souviens de mon voyage à Paris, alors que je me trouvais avec toi à Landecourt. Je m'y suis rendu pour faire faire une fausse feuille d'or, de telle sorte que, lorsque l'on a voulu te la prendre, ou la copier encore, car j'ai deviné, toujours, que la première tentative n'avait point réussi, on n'a eu qu'un document